



Newsletter n°101

Le 22 août 2022
Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Notre Assemblée Générale s'est tenu le jeudi 4 août 2022 à 10 h.

vous pouvez télécharger le [compte rendu](#) de cette AG.

Les projets éoliens à [Parlan \(15\)](#), à [Camps \(19\)](#) ou dans le Lot , comme à [Figeac](#) ne sont pas abandonnés

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site [Vents et Territoires](#). Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en rouge, soulignés et en gras.

Lot (46)

☛ **Sousceyrac-en-Quercy**: la municipalité étudie des propositions pour augmenter le nombre d'éoliennes du parc de la Luzette. Ce qui fournirait à la municipalité d'importantes retombées financières !

☛ **Cajarc** : Un projet éolien à Saujac, dans l'Aveyron, **contré par le conseil municipal de Cajarc**. Lors du conseil municipal du 2 août 2022, les élus cajarcois ont voté à l'unanimité contre le projet éolien situé dans la commune de Saujac (Aveyron). Lire l'article du [18 /08/22 dans Actu Lot](#)

Cantal (15)

☛ **Parlan** : Comme on pouvait s'y attendre la **Cour d'Appel de Lyon a rejeté la requête le 23 Juin 2022**. Les présidents et conseillers ont suivi les conclusions du rapporteur, présentées lors de l'audience du 25 Mai dernier. Le CA s'est réuni le 27 juillet et l'association "[stop Eole Parlan](#)" déposera une déclaration de pourvoi dite conservatoire, le 22 Août prochain, en attendant que le Conseil d'Etat prenne une décision, courant septembre, faisant jurisprudence, concernant l'impact des éoliennes sur l'avifaune, même si des mesures d'évitement sont prévus ! Consulter [sa page facebook](#)



13 août 2022 manifestation anti-éolienne au Vernet

Près de deux cent cinquante personnes en marche contre les parcs éoliens dans le Cantal : "***Le Cantal est un territoire particulier, c'est un territoire touristique avec des paysages merveilleux. Et on veut préserver cela, parce que s'il y a des éoliennes, le Cantal est mort. Ce que viennent chercher les touristes, c'est l'authenticité, le calme, la sérénité***" explique Claude Anseume, présidente de l'association Vent des crêtes. C'est un succès, lire le compte rendu dans le Journal [La Montagne du 15/08/22](#)

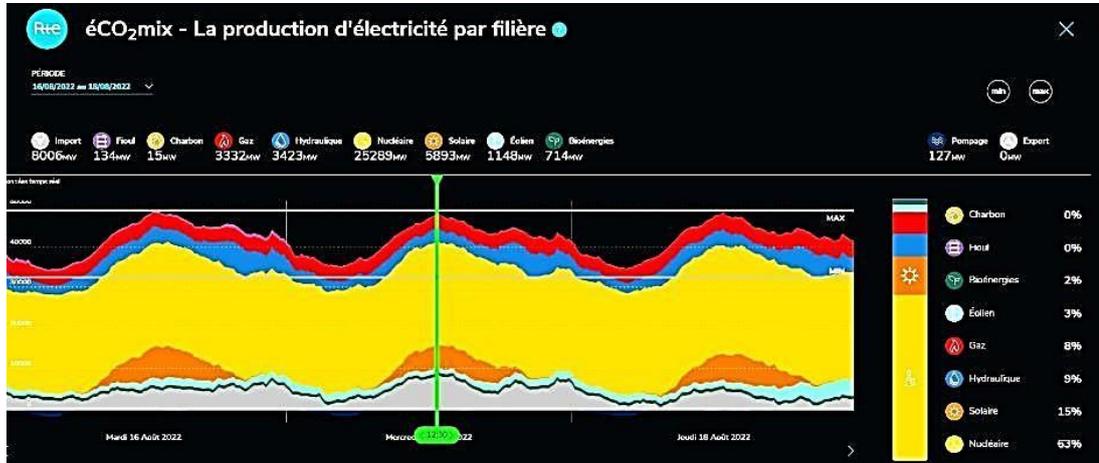
RTE a publié les résultats du mois de juin 2022.

On peut noter que l'éolien n'a pu produire en juin 2022 que 1,7 TWh avec un facteur de charge de 13,4% suite à un mois de mai 22 où l'éolien n'a produit que 2 TWh avec un facteur de charge de 14,3%, malgré la capacité installée de plus de 13% de la capacité totale, l'éolien sur ces 2 mois n'a pu participer qu'à hauteur de 5,5% de la consommation ! RTE a été obligé d'importer à des prix de plus en plus chers (près de 500€/MWh). Pour la première fois, la France a perdu son statut d'exportateur (le solde du mois de juin était importateur). EDF n'avait pas le droit de vendre l'électricité provenant des centrales nucléaires à un prix supérieur à 40€/MWh.

Pour les 3 jours des 16, 17, et 18 août 2022, j'ai copié les données du site de RTE :

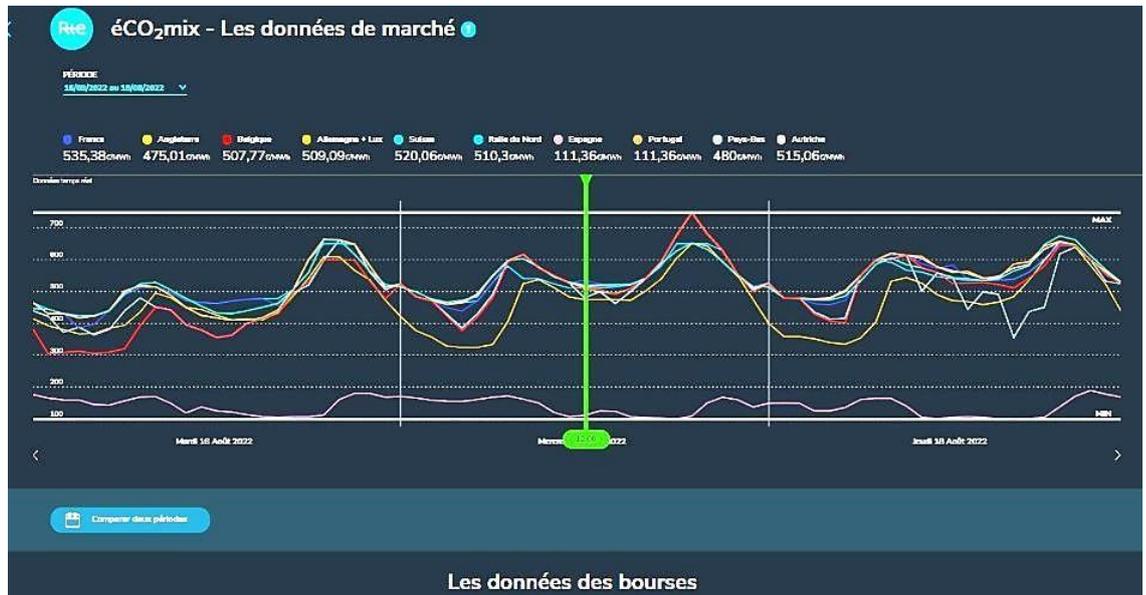
cliquer sur les images pour les agrandir

on peut noter que le mercredi 17 août à 12 h 30 , la consommation étant à 47 827 MWh, l'éolien produisait 1 148 MWh soit 2,4% de la consommation, mais on importait 8 006 MWh soit 16,7% de la consommation.



Pour les prix spots, ils ne sont pas en dessous de 300€/MWh! Le 17 août à 12 h le graphique indiquait 535,38€ /MWh les autres pays indiquaient des prix semblables. Mais le Portugal et

l'Espagne restent en-dessous de 200€ et leur prix était 111,36€/MWh car ils se sont séparés du marché. Voir l'article de l'AGEFI du 18/08/22



Pour ces 3 jours on peut constater que l'éolien ne dépasse pas 3% de la production, mais que les importations tournent autour de 10 % des besoins.



Bruit des centrales Eoliennes, Echauffour a publié une [pétition pour demander](#) au préfet de l'Orne d'arrêter le vacarme.

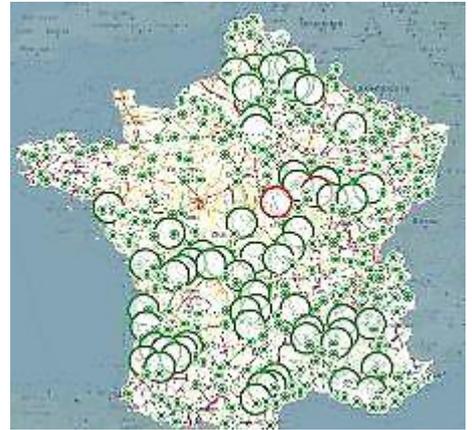
Dans cette page vous pourrez y découvrir des vidéos sur les sons que l'on peut entendre de leur maison ainsi que le curieux choix des opérateurs pour mesurer les sons et infrasons (très proches des

promoteurs) ? **Ce qui laisse planer un doute sur la fiabilité de leurs mesures.**

Un lien à connaître pour voir les lieux où RTE projette de créer des postes d'accueil pour le raccordement des ENR au réseau.

Les postes à créer sont indiqués par des grands ronds verts vides .

Par exemple, Il y en a un à Lavalde Cère pour la Xaintrie et un appelé Gatelier sud , proche de Glénat. Cette carte s'appelle Capareseau.fr



Loi d'exception ? loi écocide ? antidémocratique ? Que feront les députés et les sénateurs du projet qu'Elisabeth Borne doit présenter à la rentrée pour accélérer la transition énergétique ? Se laisseront-ils circonvenir par les lobbies éoliens ?

Vont-ils réussir à penser que la géothermie peut être une solution inépuisable, fiable et non aléatoire; car la chaleur de la terre pourrait servir à faire tourner des générateurs!

Soyons vigilants et attentifs aux évolutions politiques..... Voir l'article du [JDD du 13/ 08/22](#) ou l'article du [15/08/22 dans TNE Occitanie](#) ou l'article du [16/08/22 dans Economie Matin](#)

Une des dispositions du projet de loi de facilitation des projets éoliens et photovoltaïques risque de se heurter à la règle de **non-régression environnementale** instaurée par la loi sur la biodiversité. Lire l'article du [17/08/22 dans Les Echos](#)

Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "[Bannir l'éolien](#)".
N'hésitez pas à [le télécharger](#)

 Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la [DREAL du Cantal](#) sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de

l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Brigitte Briard, [présidente](#) d'honneur

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)